

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2024-55

SEANCE DU 7 novembre 2024

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 novembre, dix-neuf heures et six minutes, le conseil municipal s'est réuni en salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA qui a donné procuration à Madame Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Serge MICHEL, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU qui a donné procuration à Madame Vanessa DE CORTE, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 31/10/2024**Délibération n°2024-55 : Convention relative à la gestion des chats errants sur la commune de Bessens**

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé :****Vu** le code général des collectivités territoriales ;**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-19-1 à L. 211-28, R. 211-11 à D. 211-12-2, et R. 271-8 à R. 271-12 ;**Vu** le III de l'article 12 de la loi n 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes ;

La loi de finances pour l'année 2024 prévoit une enveloppe de trois millions d'euros dédiée à la stérilisation des chats errants et des chats domestiques par les collectivités territoriales. Dans ce cadre, la **direction générale de l'alimentation (DGAL)** du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a ouvert un appel à projets pour soutenir les projets de gestion des chats errants portés par les collectivités territoriales volontaires, auquel la commune de Bessens, concernée par la problématique, a candidaté le 7 octobre 2024.

Dans sa réponse, la commune se proposait de faire procéder à l'identification et la stérilisation de 120 chats.

Le 16 octobre dernier, le comité de sélection a retenu le projet déposé par la commune de Bessens, qui se voit octroyer à ce titre une subvention de 12 256.96€. Cette somme vise à couvrir dans leur intégralité les frais de stérilisation et d'identification susmentionnés, ainsi que les coûts d'acquisition du matériel nécessaires à la capture et au transport des animaux.

La convention annexée fixe les modalités de cette participation de l'Etat. Ainsi, les dépenses éligibles doivent être engagées avant le 30 juin 2025. Par ailleurs un premier versement de 6 128,48€, soit 50% du montant total de la subvention, sera opéré dès la signature de ladite convention par le représentant de l'Etat, le solde étant payé à l'issue des travaux, sur présentation d'un rapport final d'exécution technique et d'un rapport final financier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de 14 voix « pour » :****APPROUVE** les termes de la convention jointe,**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes et documents liés, à engager toutes démarches et à prendre toutes disposition pour sa mise en œuvre.

Fait à Bessens, le 07/11/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

